

# Gestionnaire du commerce de détail CFC

---



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Direction de l'économie, de l'emploi et de la  
formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungs-  
direktion **VWBD**



---

# Index

<b>Conditions</b> .....	4
<b>Durée de formation</b> .....	4
<b>Jours de cours</b> .....	4
<b>Frais</b> .....	4
<b>Répartition des branches</b> .....	5
<b>Formation en entreprise</b> .....	5
<b>Modalités</b> .....	6
<b>SwissSkills</b> .....	6
<b>Connaissances générales de la branche</b> .....	6
<b>Cours interentreprises</b> .....	7
<b>Conditions de promotion</b> .....	7
Conditions de promotion pour le passage en 2ème année.....	7
Évaluation par l'entreprise.....	7
Evaluation par l'école.....	8
<b>Mesures pédagogiques d'appui</b> .....	8
Recommandation aux parties contractantes.....	9
<b>Procédure de qualification</b> .....	10
Calcul de notes.....	11
<b>Certificat</b> .....	11
<b>Perfectionnement professionnel</b> .....	11
<b>Notices</b> .....	12

---

## Conditions

---

- > Au début de l'apprentissage un contrat est établi.
- > L'apprenti/e est tenu/e de faire tout son possible pour assurer le succès de l'apprentissage.
- > Présence obligatoire aux cours professionnels.

## Durée de formation

---

3 ans

## Jours de cours

---

- > Pendant les trois années d'apprentissage, l'école est fréquentée un jour et demi en première année, deux jours en deuxième année et un jour en troisième année.
- > Dès la première année d'apprentissage, il est possible de suivre des cours facultatifs (anglais & allemand langue étrangère dès la deuxième année). Ces cours sont dispensés la deuxième demi-journée d'école en première année et le soir en deuxième et troisième année de l'apprentissage.

## Frais

---

Les frais de matériel d'enseignement sont à la charge des élèves. Le montant forfaitaire (taxes de cours) pour tout autre matériel distribué aux cours de l'année s'élève annuellement à CHF 35.- pour les formations d'un jour par semaine, à CHF 45.- pour les formations de 1 ½ à 2 jours par semaine et de CHF 120.- si plus de 2 jours par semaine.

---

## Répartition des branches

---

Nombre de leçons hebdomadaires par année d'apprentissage.

<b>Année d'apprentissage</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
Langue nationale locale	2	2	2
1 <sup>ère</sup> langue étrangère (allemand)	2	2	2
Economie	2	2	3
Société	2	2	2
Connaissances du commerce de détail	2	3	2
Connaissances générales de la branche	1.5	0	0
Sport	2	2	2

---

## Formation en entreprise

---

En cas de problème en entreprise, il faut s'adresser au Service de la formation professionnelle ou auprès de la Commission d'apprentissage (tél. 026 305 25 00).

## Modalités

---

Au cours de la première année d'apprentissage ainsi qu'à la fin de celle-ci, le contrat d'apprentissage de gestionnaire du commerce de détail peut être transformé en un contrat d'apprentissage d'assistant/e du commerce de détail.

---

## SwissSkills

---

La participation au concours SwissSkills est prévue dans la langue partenaire. Tout au long de la formation, l'apprentissage de la langue va de pair avec la découverte de la culture partenaire.



## Connaissances générales de la branche

---

Les cours CGB qui sont enseignés durant le 1er semestre de formation sont organisés par l'école professionnelle commerciale. Ces cours sont obligatoires, la note est reprise pour le calcul de la moyenne des examens finaux.

## Cours interentreprises

---

Les Associations professionnelles organisent les 10 jours de cours interentreprises. Ces cours sont organisés à partir du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> semestre de formation, ils sont obligatoires et les notes sont reprises pour le calcul de la moyenne des examens finaux.

---

## Conditions de promotion

---

### Conditions de promotion pour le passage en 2ème année

---

Le bilan intermédiaire se compose d'une évaluation faite par l'entreprise et le report des notes scolaires.

### Évaluation par l'entreprise

---

Cette évaluation est établie sur les prestations fournies durant les 9 premières mois de la formation professionnelle initiale et sur les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles (cf. document « bilan » établi par la Formation du Commerce de Détail suisse).

L'entreprise remet le bilan signé pour les parties contractantes au secrétariat de l'école jusqu'à mi-mai.

- > La personne en formation qui souhaite poursuivre la formation professionnelle initiale sur 3 ans doit avoir obtenu au moins 8 points.
- > La personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu au moins 15 points.

## Evaluation par l'école

---

Branches	Forme	Note de position	Note de branche	
Langue nationale locale	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Economie	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Société	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
Langue étrangère	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Connaissances du commerce de détail	Notes scolaires 1er et 2ème sem.	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
Moyenne		23.0/5		4.6

- > La personne en formation qui désire poursuivre sa formation initiale sur 3 ans doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.0.
- > La personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.8.
- > Les personnes en formation qui ont décidé de suivre des cours facultatifs sont tenues de fréquenter l'enseignement correspondant pendant une année au moins.
- >

## Mesures pédagogiques d'appui

---

En cas de difficultés scolaires majeures, la personne en formation peut participer à des mesures pédagogiques d'appui pour la/les branche/s concernée/s.

---

## Recommandation aux parties contractantes

---

Sur la base des bilans précités, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes :

- > Poursuite de la formation professionnelle initiale, avec autorisation de suivre des cours facultatifs
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale
- > Poursuite de la formation professionnelle avec fréquentation des mesures pédagogiques d'appui
- > Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée
- > Résiliation du contrat d'apprentissage et conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans d'assistante/assistant du commerce de détail
- > Résiliation du contrat d'apprentissage

Évaluation des compétences de l'apprenti/e après 8-10 semaines (détection précoce des jeunes en difficultés de formation) et ensuite à la fin de la 1ère et de la 2ème année d'apprentissage.

# Procédure de qualification

## Formulaire de notes dès PQ 2021

Domaines de qualification	Notes d'école							Procédure de qualification		Certificat de notes  Note dans le domaine de qualification
	1er semestre	2ème semestre	3ème semestre	4ème semestre	5ème semestre	6ème semestre	Valeur moyenne notes d'école	Notes de position		
<b>1. Travaux pratiques</b>										
1.1 Examen pratique (90 minutes)								OOOOO	(Position 1.1: compte 50%)	(Domaine de qualification 1 : coefficient triple !)
1.2 Evaluation par l'entreprise formatrice								+OO	(Position 1.2: compte 20%)	
1.3 Evaluation connaissances générales de la branche (Note d'école)								+O	(Position 1.3: compte 10%)	
1.4 Evaluation connaissances spécifiques de la branche (CIE)								<u>+OO</u> O	(Position 1.4: compte 20%) : 10 →	
<b>2. Connaissances du commerce de détail</b>										
2.1 Examen écrit (60 minutes)								O		(Domaine de qualification 2 : coefficient simple!)
2.2 Note d'école			O	O	O	O	: 4 →	<u>+O</u> O	: 2 →	
<b>3. Langue nationale locale</b>										
3.1 Examen écrit (75 minutes)								O		
3.2 Examen oral (20 minutes)								+O		
3.3 Note d'école			O	O	O	O	: 4 →	<u>+O</u> O	: 3 →	
<b>4. Langue étrangère</b>										
4.1 Examen écrit (60 minutes)								O		
4.2 Examen oral (20, 25 ou 30 minutes)								+O		
4.3 Note d'école			O	O	O	O	: 4 →	<u>+O</u> O	: 3 →	
<b>5. Economie</b>										
5.1 Examen écrit (75 minutes)								O		
5.2 Note d'école			O	O	O	O	: 4 →	<u>+O</u> O	: 2 →	
<b>6. Société</b>										
6.1 Note d'école (* = travail autonome)			O	O	O*	O	: 4 →			O
<b>Total de toutes les notes dans les domaines de qualification 1 à 6</b>										<b>O</b>
<b>Note globale</b>										Total de toutes les notes: 8 → <b>O</b>

L'examen est considéré comme réussi lorsque la moyenne des notes dans les domaines de qualification 1 et 2 et la moyenne des notes dans les domaines de qualification 3,4,5 et 6 sont égales ou supérieures à la note 4.0.

---

## Calcul de notes

---

- > Les notes d'école sont données par la moyenne des notes correspondantes des bulletins semestriels des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de formation, arrondie à l'entier ou à la demie (art. 34, al. 2, de l'Ordonnance sur la formation professionnelle).
- > Les notes de position données pour l'examen pratique, l'évaluation par l'entreprise formatrice et l'évaluation des cours interentreprises sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes de position données pour les examens scolaires sont des notes entières ou des demi-notes.
- > Les notes données dans les domaines de qualification correspondent aux moyennes des positions respectives, pour certaines pondérées, arrondies à la première décimale.
- > La moyenne des notes obtenues dans les domaines de qualification 1 et 2 est arrondie à la première décimale.
- > La moyenne des notes obtenues dans les domaines de qualification 3,4,5 et 6 est arrondie à la première décimale.
- > La note globale correspond à la moyenne des notes pondérées des domaines de qualification, arrondie à la première décimale.

---

## Certificat

---

La réussite des examens permet à la personne en formation d'obtenir le certificat de capacité (CFC), elle est autorisée à porter le titre légalement protégé de « gestionnaire du commerce de détail CFC ».



## Perfectionnement professionnel

---

Après l'apprentissage, de nombreuses offres de formation continue sont proposées. La Formation du Commerce de Détail Suisse ([www.bds-fcs.ch](http://www.bds-fcs.ch)) renseigne sur les multiples possibilités de formation.

---

## Notices

—





**Ecole professionnelle commerciale EPC**  
**Kaufmännische Berufsfachschule KBS**

Derrière-les-Remparts 1a, 1700 Fribourg  
T +41 26 305 25 26, [www.fr.ch/epc](http://www.fr.ch/epc)

Etat mai 2022

6-1-2 GUI\_GCD CFC\_FR

—  
Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle **DEEF**  
Volkswirtschafts- und Berufsbildungsdirektion **VWBD**

